

*REPUBLIQUE FRANCAISE*  
*Département de l'Ardèche*  
*Arrondissement de Largentière*  
**COMMUNE DE BORNE**

## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Borne le 8 décembre 2025

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal de Borne qui aura lieu à la salle de mairie le vendredi 19 décembre 2025 à 17h.

Ordre du jour :

- Délibération autorisant le Maire à engager, mandater et liquider des sommes en investissement dans la limite de 25% des prévisions budgétaires 2025, avant le vote du budget primitif 2026.
- TARIFS 2026.
- D.M. 3 sur le budget principal
- Annulation délibération ZFR.
- Repas et colis des ainés de la commune.
- Travaux en cours (travaux sur l'église, au cimetière, réparation des dégâts, etc...)
- Questions diverses

Souhaitant pouvoir compter sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Le Maire, Thierry CHAMPEL,

, / /  
T



*République Française*  
*Département : ARDECHE*  
*Arrondissement : Largentière*  
**BORNE - Commune**

Séance du vendredi 19 décembre 2025

Délibération N° DE\_052\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	6	7
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-cinq, à 17 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Monsieur Thierry CHAMPEL.

Présents : Monsieur Thierry CHAMPEL (Maire), Monsieur Yves MICHEL (premier adjoint), Monsieur André GLEYZE (second adjoint), Monsieur Jean-Michel PERRIN (Conseiller municipal), Monsieur Thierry TAILLAND (Conseiller municipal), Madame Josette LABORDE (conseillère municipale)

Représentés : Madame JEANNINE GLEYZE (Conseillère municipale) représentée par Monsieur Thierry TAILLAND (Conseiller municipal)

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Yves MICHEL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

<b>Objet : Délibération de la décision modificative n°3 - BORNE 2025</b>
--

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0	0
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
2152 - 140	Installations de voirie	0	10 000
2031 - 200	Frais d'études	0	2 000

Date de transmission de l'acte: 29/12/2025
Date de réception de l'AR: 29/12/2025
007-210700381-DE_052_2025-DE
A G E D I

DE\_052\_2025

2313 - 240	Constructions	0	-12 000
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Thierry CHAMPEL  
Président de séance

Monsieur Yves MICHEL  
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 29/12/2025  
 Date de reception de l'AR: 29/12/2025  
 007-210700381-DE\_052\_2025-DE  
 A G E D I

DE\_052\_2025

République Française  
Département : ARDECHE  
Arrondissement : Largentière  
**BORNE - Commune**

Séance du vendredi 19 décembre 2025

Délibération N° DE\_053\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	6	7
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-cinq, à 17 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Monsieur Thierry CHAMPEL.

Présents : Monsieur Thierry CHAMPEL (Maire), Monsieur Yves MICHEL (premier adjoint), Monsieur André GLEYZE (second adjoint), Monsieur Jean-Michel PERRIN (Conseiller municipal), Monsieur Thierry TAILLAND (Conseiller municipal), Madame Josette LABORDE (conseillère municipale)

Représentés : Madame JEANNINE GLEYZE (Conseillère municipale) représentée par Monsieur Thierry TAILLAND (Conseiller municipal)

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Yves MICHEL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER, ET MANDATER LESDEPENSES D'INVESTISSEMENT BUDGET PRIMITIF (COMMUNE)**

**EXPOSÉ :**

Lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités territoriales précise : « ...En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget, avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits... »

Date de transmission de l'acte: 29/12/2025

Date de réception de l'AR: 29/12/2025

007-210700381-DE\_053\_2025-DE

A G E D I

DE\_053\_2025

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025 :**

Chapitre	Crédits votés au BP 2025 (crédits ouverts)	RàR inscrits au BP 2024 (crédits reportés)	Crédits ouverts au titre des DM votées en 2025	Montant total à prendre en compte
	A	B	C	D = A + C
D20	36000		4200	40200
D21	305 600		10 000	315 600
D23	131 500			131 500
			<b>Total</b>	<b>487 300</b>

**Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées : 487 300\* 25 % = 121 825 €**

Le conseil municipal autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 121 825 € répartis comme suit :

Chapitre / Article	N° opération	Libellé	Montant
2152	140	Installations de voirie	103 316
2031	200	Frais d'études	5000
2324	150	Subventions d'équi. versées	2400
211	220	Terrains, frais et accessoires	4600
21351	230	Bâtiments publics	3000
		<b>Total</b>	<b>118 316</b>

**Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2025.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide *d'accepter* les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Thierry CHAMPEL  
Président de séance



Monsieur Yves MICHEL  
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 29/12/2025  
Date de réception de l'AR: 29/12/2025  
007-210700381-DE\_053\_2025-DE  
A G E D I

DE\_053\_2025

République Française  
Département : ARDECHE  
Arrondissement : Largentière  
**BORNE - Commune**

Séance du vendredi 19 décembre 2025

Délibération N° DE\_054\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	6	7
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-cinq, à 17 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Monsieur Thierry CHAMPEL.

Présents : Monsieur Thierry CHAMPEL (Maire), Monsieur Yves MICHEL (premier adjoint), Monsieur André GLEYZE (second adjoint), Monsieur Jean-Michel PERRIN (Conseiller municipal), Monsieur Thierry TAILLAND (Conseiller municipal), Madame Josette LABORDE (conseillère municipale)

Représentés : Madame JEANNINE GLEYZE (Conseillère municipale) représentée par Monsieur Thierry TAILLAND (Conseiller municipal)

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Yves MICHEL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT BUDGET EAU**

**EXPOSÉ :**

Lorsque le budget EAU n'est pas adopté au 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités territoriales précise : « ...En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget, avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits... »

Date de transmission de l'acte: 29/12/2025

Date de réception de l'AR: 29/12/2025

007-210700381-DE\_054\_2025-DE

A G E D I

DE\_054\_2025

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025 :**

Chapitre	Crédits votés au BP 2025 (crédits ouverts)	RàR inscrits au BP 2025 (crédits reportés)	Crédits ouverts au titre des DM votées en 2025	Montant total à prendre en compte
	A	B	C	D = A + C
D20	30 000	0		30 000
D21	162 848			162 848
			Total	192 848

**Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées : 192 848\* 25 % = 48 212 €**

Le conseil municipal autorise jusqu'à l'adoption du budget EAU 2025 le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 48 212 € répartis comme suit :

Chapitre / Article	N° opération	Libellé	Montant
203		Frais d'études, recherche	20 580
2156		Matériel spécifique d'exploitation	27 704
		Total	48 212

**Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget EAU 2025.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide *d'accepter* les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Thierry CHAMPEL  
Président de séance

Monsieur Yves MICHEL  
Secrétaire de séance

## POUVOIR

Je soussignée : Jeannine GLEYZE, membre du Conseil Municipal de Borne, donne par la présente tous pouvoirs à : Thierry Chauvel, membre du Conseil Municipal, pour assister en mon nom au Conseil Municipal du 19 Décembre 2025, prendre part aux délibérations, émettre tous votes ou s'abstenir sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Fait à Etréchy le 10 Décembre 2025

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Gleyze". A horizontal line is drawn through the signature, and a small horizontal dash is positioned below it.

jeanninegleuze@yahoo.fr  
06 82 48 41 85  
Jeannine Gleyze  
30 Grande Rue  
91580 ETRECHY

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE, ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE  
COMMUNE DE BORNE

CONSEIL MUNICIPAL DE BORNE

SEANCE DU 19 décembre 2025

Monsieur Thierry CHAMPEL, Maire

Monsieur Yves MICHEL, 1<sup>er</sup> adjoint

Monsieur André GLEYZE, 2eme adjoint

Monsieur Jean-Michel PERRIN, membre du C.M.

Monsieur Thierry TAILLAND, membre du C.M.

Madame Josette LABORDE, membre du C.M.

Madame Jeannine GLEYZE, membre du C.M.

Pouvoirs à Thierry Champel

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BORNE LE 19 DÉCEMBRE 2025 A 17H**

Date de convocation : le 08/12/2025 Présents : Thierry CHAMPEL, André GLEYZE, Josette LABORDE, Yves MICHEL, Jean-Michel PERRIN, Thierry TAILLAND. Absente excusée : Jeannine GLEYZE, pouvoir à Thierry Champel

- **Délibération autorisant le Maire à engager, mandater et liquider des sommes en investissement dans la limite de 25% des prévisions budgétaires 2025, avant le vote du budget primitif 2026 :** OK à l'unanimité
  - **Tarifs 2026 : GITES + 3% Pour 2027**  
EAU pas de changement pour 2026
  - **D.M. 3 sur le budget principal : risque de manquer des crédits pour payer les travaux de réparation : + 10 000€ en travaux de voirie, + 2 000€ en frais d'études ; -12 000€ en constructions :** OK
- 
- **Annulation de 3 délibérations sur les exonérations de taxes en Z.F.R. :** OK
  - **Dépôt de demande de subvention pour le circuit de découverte auprès de la Région et de l'Etat :**
  - **Repas et colis pour les ainés de la commune :** 11 JANVIER 2026  
Colis à prendre à PROXI
  - **Travaux en cours : information sur les travaux et sur les demandes de devis :**  
Les travaux de réparation du glissement de terrain des Chazalettes sont terminés, de même pour la réparation du pont-buse sur le ruisseau du Tinel. Travaux du fossé du chemin de Bouquet et de la grange d'Henry pas débuté malgré de nombreuses relances. Idem pour travaux au cimetière.  
Demande de devis à L. Merle pour travaux sur l'église, sur les escaliers des gîtes et sur l'accès à la tour. Demande de devis à M. Déguihème pour les escaliers des gîtes. **Décision pour les devis :** Escaliers des gîtes → Déguihème  
Accès à la Tour → Merle Loïc  
Travaux de l'église → Merle Loïc  
Les services des impôts fonciers n'ont, à ce jour donné aucune réponse concernant la demande de renseignement sur le statut actuel de la sente rurale ou ancien canal aux Chambons ; décision pour la suite de la procédure d'aliénation :
  - **Questions diverses :**

La réunion s'est terminée à 19 h.

Les membres du conseil municipal :

